

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conthey, le 27 juin 2023

Limites quantitatives et prix indicatifs pour les vendanges 2023

Un prix ajusté à la réalité des vigneronnes et vigneron

Pour la deuxième année consécutive, la branche vitivinicole valaisanne revalorise le raisin et le travail de la vigneronne et du vigneron en augmentant le prix indicatif par kilo de vendange. Le but est de mieux rémunérer un secteur dont les coûts de production ne cessent d'augmenter. Quant aux limites quantitatives, elles ont été abaissées afin de maintenir un marché sain.

Cette décision d'augmenter les prix indicatifs par kilo de raisin est un signal fort de la part de l'Interprofession de la Vigne et du Vin (IVV). La branche marque ainsi sa volonté de prendre en compte la réalité des productrices et des producteurs et de valoriser le travail de la vigne à long terme. Le renchérissement entraîne une augmentation des coûts de production. Vu la situation et après négociation, les familles de la production et de l'encavage de l'IVV se sont mises d'accord pour rehausser les prix de 20 centimes en moyenne, avec des différences selon les cépages.

« Nous sommes conscients qu'il risque d'y avoir une répercussion sur le prix du vin au final, mais ce n'est pas à la branche seule de supporter la hausse des coûts. Consommer local et durable a un prix. Pour nos produits à haute valeur ajoutée, il est logique de soutenir une rémunération juste des viticultrices et viticulteurs », commente Cynthia Chabbey, directrice adjointe de l'IVV. Les prix recommandés par la branche avaient déjà bénéficié d'une augmentation l'an passé. Le soutien de l'activité viticole est d'autant plus important que ce secteur souffre actuellement d'un manque de relève, dû notamment à une baisse de rentabilité.

Maintenir un marché sain

Suite à la récolte historiquement basse de 2021, le marché du vin suisse est sain. L'enjeu est de conserver cet équilibre. La prudence est de mise, alors que la consommation globale de vins a baissé de 32 millions de litres ces dix dernières années et que le climat économique est incertain. C'est pourquoi l'IVV a choisi de maintenir la production au-dessous des limites quantitatives cantonales, afin d'assurer une récolte raisonnable. La limite a été abaissée pour les cépages traditionnels, Chasselas, Pinot Noir et Gamay, qui couvrent la moitié du vignoble valaisan, ainsi que pour les spécialités rouges.

Consommation locale et durable

Le vin suisse peut se réjouir d'avoir augmenté ses parts de marché face aux vins étrangers en 2022. Cette excellente nouvelle laisse penser que les consommatrices et les consommateurs font le choix du « local et durable ». La stratégie de promotion des Vins du Valais va ainsi continuer de miser sur le lien entre le consommateur et le producteur via la vente directe dans les caves et auprès de l'hôtellerie-restauration.

Contact: Cynthia Chabbey, directrice adjointe de l'IVV, 027 345 40 80

COMMUNIQUE OFFICIEL DE L'IVV
à paraître dans le Bulletin officiel du 30 juin 2023

Conthey, le 30 juin 2023. Conformément aux compétences qui lui sont conférées par les articles 5 et 44 de l'Ordonnance cantonale sur la Vigne et le Vin (OVV), l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais (IVV) a statué sur les limites de production pour les vendanges 2023. Assortie à ces limites, l'IVV propose un tarif recommandé pour les cépages de base.

Limites quantitatives de production pour les vendanges 2023

Catégorie AOC Valais :

Chasselas	1,3 kg/m ²
Sylvaner/Rhin	1,2 kg/m ²
Arvine	1,2 kg/m ²
Savagnin blanc (Heida/Païen)	1,1 kg/m ²
Autres cépages blancs	1,2 kg/m ²
Pinot Noir	1,08 kg/m ²
Gamay	1,08 kg/m ²
Cornalin	1,1 kg/m ²
Humagne Rouge	1,1 kg/m ²
Syrah	1,1 kg/m ²
Autres cépages rouges	1,2 kg/m ²

Catégorie Vin de pays :

Goron et autres cépages rouges	1,6 kg/m ²
Cépages blancs	1,8 kg/m ²

Tout dépassement de ces quantités entraînera le déclassement de la totalité de la vendange dans la catégorie inférieure.

Prix indicatifs pour les vendanges 2023

Catégorie AOC Valais :

Chasselas	CHF 3,60/kg
Sylvaner/Rhin	CHF 4,50/kg
Arvine	CHF 5,70/kg
Heida/Païen	CHF 5,20/kg
Pinot Noir	CHF 3,60/kg
Gamay	CHF 3,40/kg
Cornalin	CHF 5,70/kg
Humagne Rouge	CHF 5,20/kg
Syrah	CHF 4,70/kg

L'IVV relaie par ailleurs la recommandation de *Bio Suisse* qui pour la première fois a déterminé un supplément de prix plancher de CHF 0,40/kg de raisin certifié bio.

Ainsi décidé à Martigny, le 19 juin 2023